

# Le retour des Prêtres d'exil

(2 juin 1802)

Dès l'annonce de la paix religieuse réalisée par Napoléon, les prêtres émigrés avaient commencé à rentrer en France au printemps de 1802. Les deux prêtres lannilisiens qui avaient quitté notre paroisse en juillet 1792, les abbés **Le Duc**, recteur et **Bergot**, vicaire, quittèrent **Catteriek** (Angleterre), le 10 mai au soir et deux jours après ils arrivèrent à Londres. Ils restèrent 9 jours dans cette ville d'où ils partirent pour **Southampton** où ils demeurèrent 3 jours.

C'est de **Southampton** qu'ils embarquèrent pour **Saint-Malo** où ils débarquèrent après deux jours de traversée, le jour de la fête de l'Ascension (27 mai 1802). Les 38 passagers, presque tous des émigrés, furent très bien reçus par les magistrats de la ville. Chacun d'entre eux put se procurer un passeport sans difficulté,

6 jours plus tard, le mercredi 2 juin 1802, les deux abbés arrivaient à Lannilis qui leur fit un accueil inoubliable. C'était jour de foire et de marché et, à cette époque, les foires lannilisiennes étaient considérables. Pendant 3 heures, tout trafic fut interrompu à l'annonce de l'arrivée des deux prêtres. Une foule de plus de 600 personnes se porta sur la route de Lesneven à leur rencontre. Des scènes touchantes se passèrent le long de la route. On se pressait autour d'eux pour leur baiser les mains. On poussait des cris de joie. On versait des larmes.

A leur arrivée au bourg, les deux prêtres entrèrent à l'église paroissiale qu'ils trouvèrent dans un meilleur état qu'ils n'attendaient. Puis l'abbé **Bergot** se hâta de se rendre dans sa famille qui habitait le bourg. Il y eut l'immense consolation d'embrasser son vénérable père, âgé de 80 ans (il avait perdu sa mère tout jeune). Le vieux papa était en bonne santé malgré ces 10 ans d'épreuves (1).

Les deux prêtres rentrés ne purent d'ailleurs pas immédiatement habiter l'ancien presbytère qui était occupé par la Gendarmerie. L'abbé **Bergot** fut hébergé dans sa famille et l'abbé **Le Duc**, qui allait être de nouveau nommé à la tête de la paroisse de **Lannilis**, fut reçu au château de Kerdrel par son vieil ami, le Comte de **Kerdrel**, qui, lui, n'avait pas émigré, mais n'avait échappé que de justesse à la guillotine, ainsi que je l'ai raconté.

La question du presbytère ne fut pas résolue sans difficulté. Nous lisons dans une délibération du 1<sup>er</sup> ventose an XI.

*«La translation du chef-lieu de la justice de Paix de **Plouguerneau** à **Lannilis** doit nécessairement y faire établir une cure.*

*«Le bourg de Lannilis important par ses relations, doit offrir au curé qui y sera nommé un logement décent et convenable.*

*«L'ancien presbytère aliéné est le seul édifice du bourg qui réunisse toutes les conditions voulues par l'article 12 de la loi du 18 germinal an X, d'autant qu'il se trouve pour ainsi dire d'attache à l'église et que la commune verrait avec plaisir rendre à sa première destination un édifice qui lui a coûté 6 000 francs il n'y a pas encore 25 ans. »*

Quelque temps après, le propriétaire du presbytère, le citoyen **Conriet**, négociant à Brest, acceptait de céder cette maison à la commune pour le logement du curé. (Il s'agit bien sûr de l'ancien presbytère, situé dans la rue Jean-Tromelin, détruit il y a quelques années. A son emplacement et celui du jardin, se trouvent maintenant plusieurs immeubles, dont la propriété de Mme Vve J.-M. **Floch**, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ainsi que la cour de la charcuterie **Guéguen**).

Y. NICOLAS, Décembre 1966

(1) Ces renseignements sont extraits d'une lettre, écrite en anglais, adressée par l'abbé **Bergot** à un certain **M. Errington**, Esq. Clints, near Richmond, York. Il est probable que M. **Bergot** avait reçu dans cette famille une généreuse hospitalité. Il y déclare avoir perdu durant ses 10 ans d'exil son frère aîné, un de ses beaux-frères ainsi que 3 oncles et 3 tantes.